



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2615

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Rhône insertion environnement (RIE) et MEDIALYS - Programme d'actions 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2615**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Rhône insertion environnement (RIE) et MEDIALYS - Programme d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 axes qui se donnent pour ambition de développer l'offre d'insertion par les entreprises, de construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'objet de cette délibération est de répondre prioritairement aux 2 premières orientations du programme en proposant une activité salariée aux bénéficiaires du RSA, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Cette activité leur permet d'acquérir, ou de réacquérir, les compétences nécessaires à la reprise d'un emploi pérenne. Au-delà de l'emploi proposé pour une durée maximale de 2 ans (5 ans pour les personnes de plus de 50 ans ou reconnues travailleur handicapé), l'accompagnement social et professionnel qu'il emporte doit permettre de faciliter l'insertion professionnelle durable des personnes qui en bénéficient.

Pour proposer ces emplois, la Métropole de Lyon soutient les structures d'insertion par l'activité économique sur 2 volets :

- l'aide à l'emploi, via le dispositif des contrats aidés ou des contrats d'insertion dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), pour le recrutement de bénéficiaires du RSA,
- l'accompagnement dans l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA (aide au poste).

L'aide versée par la Métropole au titre de l'aide à l'emploi (contrats aidés ou aide au poste) correspond à 88 % du montant du RSA pour une personne seule, soit 480,02 € mensuels depuis le 1er septembre 2017. Elle est versée sur présentation de la fiche de paie et ajustée en fonction de la présence du salarié.

Le soutien à l'accompagnement renforcé dans l'emploi des bénéficiaires du RSA est un financement complémentaire apporté directement aux structures. Ce financement permet de disposer de conseillers d'insertion professionnelle et de l'encadrement technique adapté au sein des structures employeurs, dédiés spécifiquement à l'accompagnement du bénéficiaire du RSA salarié dans ses démarches d'insertion, aussi bien professionnelles que sociales.

L'objectif de cet accompagnement est de valoriser l'expérience professionnelle et de favoriser l'accès à l'emploi de manière durable.

Les associations MEDIALYS et Rhône insertion environnement (RIE) sollicitent un financement de la part de la Métropole à ce titre, dans la mesure où elles interviennent auprès de publics précaires, dans le cadre d'un encadrement et d'un accompagnement renforcé devant permettre leur retour à un emploi durable.

I - Association MEDYALIS

MEDIALYS est une association, créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale. Son objet est de favoriser le retour à l'emploi, tout en contribuant à la baisse des incivilités dans les transports en commun lyonnais (TCL).

Un premier dispositif "Présence" a été mis en place, afin de favoriser la "montée porte avant" et la vérification préventive des titres de transport. Il a d'abord été déployé par Emploi pour le Rhône, à travers le recrutement de 62 salariés en insertion. Cette activité a été reprise en juin 2009, par l'association MEDIALYS, qui propose, aujourd'hui, plus de 200 postes d'agents de médiation, d'information et de service (AMIS) sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise géré par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Progressivement, la structure a renforcé son projet en construisant des parcours articulant formation, emploi en contrat aidé et suivi socioprofessionnel.

1° - Compte rendu d'activité pour 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1772 du 6 mars 2017, le Conseil métropolitain a attribué une subvention de fonctionnement de 550 000 € au profit de l'association MEDIALYS pour l'année 2017, appuyée par 250 000 € de FSE pour l'accompagnement des publics recrutés. Cette aide a été complétée par le soutien apporté à MEDIALYS au titre des contrats aidés pour un montant de 760 000 €.

MEDIALYS propose des contrats aidés à plus de 300 bénéficiaires du RSA de la Métropole par an (150 en file active). Elle leur permet ainsi de développer une expérience professionnelle doublée d'un accompagnement renforcé devant leur permettre d'accroître leurs compétences professionnelles et de lever leurs freins périphériques à la reprise d'emploi et notamment d'ordre social.

En 2017, 45 bénéficiaires ont trouvé, suite à cette expérience, un emploi ou une formation longue souvent qualifiante. Plus de 1 800 mesures d'insertion ont pu être déclenchées notamment par l'intermédiaire d'atelier de recherche d'emploi et formation de préparation à l'emploi.

L'action menée par cette structure est particulièrement reconnue par les utilisateurs du réseau TCL (82 % connaissent le dispositif AMIS et 87 % estiment sa présence utile, voire indispensable selon une étude menée par MEDIALYS).

2° - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2018

L'association MEDIALYS a été impactée par la baisse sensible des contrats aidés en 2017 et par sa confirmation en 2018. De fait, elle a recruté essentiellement des bénéficiaires du RSA sur le 2° semestre 2017 et devrait voir la part des bénéficiaires du RSA sensiblement augmenter passant de 150 à 180 en file active. L'association sera amenée en 2018 à questionner son modèle économique, au vu de la baisse des taux d'aide passant de 90 % à 60 % pour les bénéficiaires du RSA et au vu des difficultés à recruter d'autres publics. Un travail auquel la Métropole sera associée, est engagé en ce sens.

Le programme d'actions 2018 a ainsi pour objectif de proposer une offre d'insertion de 180 postes de travail en insertion (sur les 200 offerts) et un accompagnement renforcé à des publics allocataires du RSA leur permettant d'avoir une expérience professionnelle valorisable sur le marché du travail.

L'association sollicite le soutien de la Métropole à hauteur de 800 000 € dont 550 000 € au titre de ses missions permettant de remettre à l'emploi des personnes en insertion (recrutement en contrat aidé et encadrement adapté) et 250 000 € pour l'accompagnement renforcé proposé au public en insertion très largement constitué de bénéficiaires du RSA. Ce dernier montant sera proposé lors d'une prochaine délibération présentant l'ensemble des financements alloués dans le cadre des fonds sociaux européens gérés par la Métropole.

En complément de cette subvention, s'ajoute un montant prévisionnel de 966 000 € au titre du financement des contrats aidés par la Métropole en 2018 pour le recrutement de bénéficiaires du RSA. Ce montant est en augmentation du fait du recrutement prévisionnel de 30 bénéficiaires du RSA supplémentaires par rapport à 2017.

Le financement proposé de la part de la Métropole de Lyon se décline de la manière suivante :

Dépenses	K€	Recettes	K€
charges de personnel permanents	1 087	Métropole de Lyon - fonctionnement	550
salariés en insertion	3 179	Métropole - FSE	250
services extérieurs et autres services extérieurs	321	Métropole - Aide aux contrats aidés	966
fournitures	40	Etat - Aide aux contrats aidés	1 225
impôts et taxes	124	Transdev	70
dotations aux approvisionnements	22	prestations de service	130
		Kéolis	533
		SYTRAL	1 020
		projet européen IGETADAPT	4
		autres	25
Total	4 773	Total	4 773

Il est à noter que le budget proposé pourrait être revu de manière significative si le taux d'aide au titre des contrats aidés de 60 % était confirmé voire réduit au début de l'année 2018.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution, au profit de l'association Médialys, pour l'année 2018, d'une subvention de fonctionnement de 550 000 € et d'un montant prévisionnel de 966 000 € au titre du financement des contrats aidés.

II - Association Rhône insertion environnement (RIE)

Rhône insertion environnement (RIE) est une association basée à Dardilly, dont l'objet est l'accompagnement social, la formation, et le placement professionnel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, à travers la gestion de dispositifs d'insertion pour les publics bénéficiaires du RSA sur la Métropole et le Département du Rhône, et plus particulièrement dans les secteurs de l'environnement.

Depuis de nombreuses années, l'association, porteuse d'un atelier chantier d'insertion (ACI), développe 2 types d'activités : des activités d'insertion professionnelle et des activités techniques, dans le domaine de l'entretien et de la préservation de l'environnement.

Les activités d'insertion se caractérisent par l'accompagnement de bénéficiaires du RSA en leur permettant d'exercer une activité rémunérée tout en bénéficiant d'un suivi socioprofessionnel afin de préparer leur accès à une formation ou une insertion professionnelle durable. Les activités techniques concernent des actions sur des chantiers relatifs aux espaces naturels, au patrimoine bâti, aux espaces verts, aux activités "ressources" et au développement durable. Enfin, l'association développe également une activité de maraîchage dont la majeure partie de la production bénéficie aux salariés sous forme de paniers. L'excédent est offert à l'association Restaurants du Cœur. Ces actions permettent en outre de travailler les questions de santé avec les salariés.

Par ailleurs, RIE a créé, en 2013, en lien avec le service prévention spécialisée, une équipe dédiée à l'accueil de jeunes de 18-21 ans en grande précarité. Cette expérience a permis à une douzaine de jeunes, issus des quartiers prioritaires (Lyon 9^e, Rillieux la Pape, etc.), d'accéder à une 1^{ère} expérience salariée.

Autour de l'activité support dédiée à l'entretien des espaces naturels, sont également abordées les problématiques périphériques multiples qui sont observées comme étant des freins à l'insertion socioprofessionnelle telles que le logement, les soins, la mobilité et la formation.

1° - Compte-rendu d'activité pour 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1772 du 6 mars 2017, le Conseil métropolitain a attribué une subvention de fonctionnement de 1 000 000 € au profit de l'association RIE pour l'année 2017, complétée de 617 423 € au titre de l'aide au poste soit un total de 1 617 423 €. Cette enveloppe permettait à la fois de réaliser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA recrutés dans le cadre du chantier d'insertion et de proposer des missions à ces personnes.

Sur l'année 2017, le nombre de bénéficiaires du RSA salariés a été en moyenne de 142 sur le territoire de la Métropole.

L'action menée par l'association qui recrute et accompagne ces publics a permis 43 % de "sorties dynamiques", c'est-à-dire de sorties vers l'emploi ou une formation (contre 36 % en 2016). Plus de 150 actions ont été menées pour améliorer la prise en charge de la santé et plus de 250 autour de la formation. Ce dernier chiffre est en baisse sensible en raisons de la réduction de l'offre de formation en 2017 et du fait du positionnement de RIE dans le cadre de marchés publics nécessitant de mobiliser davantage les salariés sur les chantiers.

Sur les 2 dernières années, l'association a été conduite à mener une mutation profonde de son modèle économique, financée jusqu'alors très majoritairement par des ressources publiques. L'Etat a conditionné son financement et son agrément ACI à la prise en compte de 2 enjeux pour l'association : développer des recettes propres jusqu'à 30 % de son budget et accueillir un public diversifié.

La Métropole a souhaité accompagner cette évolution par le lancement d'un marché d'insertion portant sur des activités d'entretien d'espaces verts et d'espaces naturels sensibles et sur des activités de collecte et de traitement de dépôts sauvages de déchets que RIE a obtenu pour une durée de 3 ans avec des collaborations avec d'autres ateliers et chantiers d'insertion. Le montant minimum de ce marché est de 800 000 € par an.

La Métropole souhaite continuer à soutenir l'accompagnement des bénéficiaires du RSA recrutés, par l'allocation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 000 € tout en poursuivant l'évolution des modalités de financement de cet opérateur et en lui permettant ainsi de développer son activité. Ce montant prend en compte les nouvelles modalités de financement de RIE et la baisse du nombre de bénéficiaires recrutés par la structure au profit d'autres publics. Cette baisse n'a pas d'impact sur l'offre en direction des publics allocataires du RSA par le redéploiement des places sur d'autres ateliers et chantiers d'insertion du territoire.

2° - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2018

Le budget prévisionnel de la structure pour l'année 2018 s'élève à 7 199 700 €. Celui-ci a été réajusté sur la base des montants actualisés (RSA et SMIC) et sur la base d'une offre d'insertion totale de 230 postes dont 115 postes sur le territoire de la Métropole pour des bénéficiaires du RSA (- 9 postes).

Les recettes 2018 sollicitées sont constituées de contributions prévisionnelles du Département du Rhône (1 220 410 €), de la Métropole (1 128 960 € dont 628 960 € au titre de l'aide au poste) et de l'Etat qui finance, pour sa part les aides au poste (1 891 230 €).

Le financement sollicité auprès de la Métropole se décline de la manière suivante :

Dépenses	K€	Recettes	K€
charges de personnel permanents	3 423	Département du Rhône	1 220
salariés en insertion	2 968	Métropole de Lyon - Subvention	500
achats	205	Métropole - Aide au poste	628
services extérieurs	341	Etat	1 891
autres services extérieurs	139	EPCI / Communes	45
autres	123	Région Auvergne-Rhône-Alpes	40
		prestations	2 782

Dépenses	K€	Recettes	K€
		fondations	50
		transferts de charges	43
Total	7 199	Total	7 199

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 500 000 €, au profit de l'association Rhône insertion environnement, pour l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association MEDIALYS d'un montant de 550 000 € pour l'année 2018,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Rhône insertion environnement (RIE) d'un montant de 500 000 € pour l'année 2018,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations MEDIALYS d'une part, et RIE, d'autre part, définissant notamment les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2018 et 2019 - compte 65748 - fonction 444 - opération n° 0P36O5137 pour 1 050 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.